

TARIFS DES LOCATIONS DU MAS DES ROSES

LOCATIONS € TTC, hors charges

Saison 2019		Octobre à mars	Avril à juin et septembre	Juillet	Août
Le Pigeonnier 4 pers. dont 2 adultes et 2 enfants	Semaine	550,00	780,00	950,00	995,00
	Week-end	225,00	350,00		
Le Poulailler 6 pers.	Semaine	1 000,00	1 320,00	1 590,00	1 890,00
	Week-end	400,00	600,00		
Le Perron 10 pers.	Semaine	1 300,00	1 520,00	2 390,00	2 690,00
	Week-end		850,00		
Le Mas des Roses 18 pers.	Semaine		3 500,00	4 600,00	5 575,00
	Week-end		1 800,00		

CHARGES € TTC, supplémentaires

Prestations	Ménage intermédiaire location à la quinzaine	Ménage de départ	Participation chauffage <small>/sem. du 01/10 au 30/04</small>
Le Pigeonnier	25,00	30,00	30,00
Le Poulailler	35,00	50,00	60,00
Le Perron	45,00	80,00	80,00

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Locations :
 - A la semaine : du samedi 15h30 au samedi 09h30.
 - Au week-end : du vendredi 18h00 au dimanche 18h00.
- Charges :
 - Intégrées : draps fournis.
 - Supplémentaires : option obligatoire de ménage de départ, et intermédiaire pour les locations à la quinzaine et plus, participation aux charges de chauffage selon saison.
- Les tarifs incluent un taux de TVA à 10 % pour les locations et à 20 % pour les prestations, sont indiqués en fonction des taxes en vigueur à la signature du contrat et susceptibles d'être modifiés selon les taxes applicables au moment du séjour.
- La taxe de séjour, perçue au réel, est de 4 % du montant de la nuitée (prix de la prestation) HT. Le taux s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 1,10 €. Les personnes de moins de 18 ans sont exonérées. A la taxe de séjour collectée par la Communauté Alès Agglomération s'ajoute une taxe additionnelle, de 10 % du montant de la taxe de séjour, au profit du Conseil départemental du Gard.
- Dépôt de garantie non encaissé, à régler à l'arrivée, à la remise des clés en chèque ou espèces.
- Echéance : 25 % à la réservation à la signature du contrat, solde 15 jours avant l'arrivée.
- Mode de règlement : chèque bancaire, virement SEPA.
- Tarif préférentiel à la quinzaine, hors mois d'août.
- Tarif spécial sur demande: Noël, Nouvel An, fêtes de mai, privatisation pour événements, cérémonies, mariage...